

Neuchâtel

Chef du Service des Sports
Chemin des Longues Raies 13
2013 Colombier



| Soutien aux fédérations | | | |
|--|---|--|---|
| Prestation | Public cible | Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ? | Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ? |
| Concept Sports-Arts-Etudes/ Sports-Arts- Apprentissage (en cours d'adaptation) | Élèves de l'enseignement obligatoire et postobligatoire | Non | Dossier complet demandé par l'école |
| Concept cantonal Sport-Elite | Élèves en études gymnasiales | Non | Dossier établi en collaboration avec leur fédération, association régionale et/ou club. Certificats médicaux. |
| Soutien aux associations cantonales et clubs | Associations cantonales et clubs | Montant annuel en fonction du recensement de la LoRo-Sport | Effectif des membres et son évolution, activité déployée et comptes généraux de l'exercice précédent. |
| Soutien aux manifestations sportives | Associations cantonales et clubs | Calcul en fonction du budget par la LoRo-Sport NE | Dossier complet demandé par la LoRo-Sport-NE. |
| Soutien aux infrastructures sportives | Associations cantonales et clubs | Soutien est de maximum 20% du montant total des infrastructures sportives par la LoRo-Sport NE Soutien étatique possible selon l'art. 26 al. 1 de la LSport | Infrastructures touchant uniquement la pratique sportive. La demande doit impérativement être faite avant le début des travaux. L'infrastructure doit être fixe. |
| Achat de matériels | Associations cantonales et clubs | Taux de contribution est de maximum 20% du montant total des achats effectués par la LoRo-Sport NE | Matériel indispensable à la pratique du sport, matériel régulièrement utilisé par plusieurs personnes. La demande doit impérativement être faite avant l'achat du matériel. Le matériel doit appartenir aux clubs/ associations |
| Soutien aux Centres Régionaux de Performance (CRP) | CRP | Calcul en fonction de divers critères par la LoRo-Sport NE | Dossier complet demandé par la LoRo-Sport NE |

| Soutien aux athlètes | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|---------------------------------|---|------------------|------------------------------|----------------------------|--|---------------------------------|---|-----------|--------------------------------------|---------------------------------------|--|
| | Désignation | Nature du soutien Montant accordé | Durée du soutien | Demandeur | Délai de dépôt | Destinataire | Instance décisionnelle | Critères | Remarques | Moyens annuels Origine | Règlements / Bases légales | Informations |
| Prestations financières | Commission LoRo-Sport Neuchâtel | Contribution financière en fonction des critères émis par la Commission | Soutien annuel | L'athlète (sport individuel) | 25 mai et 15 novembre 2023 | Commission LoRo-Sport Neuchâtel Place Numa-Droz 2 2000 Neuchâtel +41 79 471 31 46 info@lorosportne.ch | Commission LoRo-Sport Neuchâtel | <ol style="list-style-type: none"> Être admis dans le concept cantonal "Sport-Art-Etude et formation professionnelle" ou dans une autre formation avec les mêmes critères S'entraîner dans un autre canton ou dans un centre de formation régional ou dans un point reconnu par Swiss Olympic Appartenir à un cadre national ou fait l'objet d'une sélection nationale nécessitant des frais supplémentaires Être au bénéfice d'une Swiss Olympic (Talents) Card Participation à des championnats suisses/européens/mondiaux | | Société de la Loterie Suisse Romande | Règlement interne de la LoRo-Sport NE | www.lorosportne.ch |

| Soutien aux athlètes | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|---|---|---------------------|------------------------------|---|--|---|--|---|-----------------------------|---|---|
| | Désignation | Nature du soutien Montant accordé | Durée du soutien | Demandeur | Décal de dépôt | Destinataire | Instance décisionnelle | Critères | Remarques | Moyens an- nuels Origine | Règlements / Bases légales | Informations |
| | Fondation Sport NE | Contribution financière en fonction des critères émis par la Fondation | Soutien annuel | L'athlète (sport individuel) | 31. Octobre | info@fondationsport.ch | Commission de Fondation | https://www.fondations-portne.ch/selection.php | | sponsors privés | | www.fondations-portne.ch |
| Services | Concept Sports-Arts–Études (enseignement obligatoire) | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'horaire hebdomadaire • Soutien compensatoire • Dispositif d'accompagnement permettant le suivi de la situation scolaire des élèves concernés • Expertise sportive ou artistique • Expertise médicale • Mesures d'information générale sur la pratique sportive et artistique • Possibilité de scolarisation hors du domicile | Une année scolaire | L'athlète | 15 juin | La direction d'école ou à défaut l'autorité scolaire compétente. | La direction d'école ou à défaut l'autorité scolaire compétente. | <ol style="list-style-type: none"> 1) Faire preuve de motivation, de sérieux et de volonté dans son activité scolaire et sportive. 2) Niveau scolaire suffisant 3) Critères sportifs établis par discipline | | | Arrêté concernant le programme Sports-Arts-Études dans la scolarité obligatoire | https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/pedagogie-scolaire/Pages/sports-arts-etudes.aspx |
| | Conditions-cadres pour sportifs de haut niveau (enseignement postobligatoire) | <ul style="list-style-type: none"> • Allègement de l'horaire. | Une année scolaire | L'athlète | Date d'inscription officielle dans la filière | Le Lycée Denis-de-Rougemont ou le Lycée Jean Piaget ou le Lycée Blaise-Cendrars ou Le centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). | La commission d'évaluation est composée: <ol style="list-style-type: none"> a) de représentants du service ; b) d'un représentant de chacun des lycées cantonaux; c) de deux représentants du CPNE ; d) d'un représentant du service cantonal des sports et/ou du service de la culture; e) d'un médecin ayant une expérience reconnue dans le domaine sportif | <ol style="list-style-type: none"> 1) Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic card. 2) Être considéré comme espoir sur le plan national ou inter-régional. 3) S'entraîner au moins dix heures par semaine et ceci pendant au moins neuf mois par année. | Chaque discipline a, en plus, ses propres critères d'admission. | | Conditions-cadres pour sportifs et artistes de haut niveau d'avril 2015 (seront mises à jour courant 2023). | Rubrique Sport scolaire www.ne.ch/sports |

| Soutien aux athlètes | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---|--|--------------------|---|---|---|--|---|---|------------------------|---|---|
| | Désignation | Nature du soutien Montant accordé | Durée du soutien | Demandeur | Délai de dépôt | Destinataire | Instance décisionnelle | Critères | Remarques | Moyens annuels Origine | Règlements / Bases légales | Informations |
| | Concept cantonal sport-élite (études gymnasiales) | <ul style="list-style-type: none"> Allègement d'horaire conséquent. Soutien scolaire. Accompagnement par un membre du corps enseignant. | Une année scolaire | L'athlète | Date d'inscription officielle dans la filière | Lycée Denis-de-Rougemont | La commission d'évaluation est composée: <ul style="list-style-type: none"> a) de représentants du service. b) d'un représentant de chacun des lycées cantonaux; c) d'un représentant du service cantonal des sports et/ou du service de la culture; d) d'un médecin ayant une expérience reconnue dans le domaine sportif | <ol style="list-style-type: none"> Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic card. Être considéré comme espoir sur le plan national ou international. S'entraîner au moins dix heures par semaine et ceci pendant au moins neuf mois par année. | Le nombre de places est limité à 20 élèves pour chaque année de formation | | Conditions-cadres pour sportifs d'élite, avril 2015 (seront mises à jour courant 2023). | Rubrique Sport scolaire www.ne.ch/sports |
| Prestations au mérite | Prix du mérite sportif neuchâtois | Différents prix (Sportif / Sportive, espoir et équipe) | Annuel | Propositions des clubs, associations et sociétés sportives. Propositions individuelles, des médias ou de la commission du Prix du mérite sportif. | Jusqu'au 10 octobre de chaque année au plus tard. | Service cantonal des sports Ch. des Longues Raies 13 2013 Colombier | 50% des suffrages sont attribués par le public et 50% par la commission du Prix du mérite sportif. | <ol style="list-style-type: none"> Être domicilié dans le canton de Neuchâtel lors de l'année en cours ou être lié sportivement au canton de Neuchâtel et pratiquer un sport reconnu par Swiss Olympic. Les sociétés sportives doivent avoir leur siège dans le canton de Neuchâtel. Répondre aux critères sportifs par catégorie. | | | Règlement concernant le Prix du mérite sportif neuchâtois du 23 août 2017 | Rubrique Prix du mérite sportif neuchâtois www.ne.ch/sports |